

## RESOLUTION

sur les droits du personnel dans le système commun des Nations Unies

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle (deuxième session), le 26 octobre 1995,

**RAPPELANT** les résolutions adoptées antérieurement dans lesquelles il dénonçait les activités de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI);

**CONSCIENT** que les travaux de cette Commission sont maintenant boycottés par l'ensemble des représentants du personnel dans tout le système commun des Nations Unies;

**CONSTERNE** par le rôle que continue de jouer la CFPI dans la détérioration des conditions de service du personnel tel qu'il est mis en évidence dans le rapport du Comité du Syndicat du personnel;

**DEPLORANT** les violations continuelles et délibérées du principe Flemming commises par la CFPI en vue de faire baisser les salaires du personnel des services généraux par le biais d'enquêtes sur les salaires locaux, dont il rejette, en conséquence, catégoriquement les résultats;

**NOTANT** le fait que la CFPI, dans le but de perpétuer l'érosion des salaires du personnel de la catégorie organique, ait effectivement reconnu dans son dernier rapport annuel présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies que le principe Noblemaire est bafoué;

**ALARME** par le fait que le Secrétaire général des Nations Unies ait cru bon de donner son aval aux sinistres tentatives de la CFPI destinées à intimider des représentants du personnel, démocratiquement élus et officiellement reconnus, qui ont publiquement remis en cause les méthodes de la Commission;

**CONVAINCU** que la Commission, dans sa composition actuelle, a de ce fait perdu tout droit d'être prise au sérieux en tant qu'organe du système commun et n'a plus aucun rôle à jouer dans la détermination des salaires et des conditions de travail du personnel;

**DEMANDE** une fois de plus à l'OIT de retirer son acceptation du Statut de la CFPI;

**CHARGE** le Comité du Syndicat du personnel de porter la présente résolution à l'attention du Directeur général et du Conseil d'administration du BIT lors de sa 264e session, en novembre 1995.